

Nouvelle gouvernance et appel à candidature

Nos deux prochaines Assemblées Générales de la Fédération Départementale et du Comité Départemental Sportif des Foyers Ruraux de Charente Maritime auront lieu le **samedi 22 mars 2025 à la salle des fêtes de Gémozac.**

Ces assemblées s'inscrivent dans la continuité de la réflexion engagée en 2022 par la Fédération sur l'évolution de son projet associatif en lien avec les attentes et les projets de ses Foyers Ruraux, de ses associations affiliées et de chacun de ses adhérents.

Les travaux menés ont abouti au projet associatif fédéral 2024/2028 présenté et adopté en Assemblée Générale Ordinaire à Doeuil sur le Mignon le 13 avril 2024. Suite à ce nouveau projet fédéral notre Assemblée Générale Extraordinaire du 28 septembre 2024 a adopté une nouvelle gouvernance et de nouveaux statuts. **La nouvelle gouvernance et la modification statutaire, adoptées à la majorité, s'appliqueront donc à notre Assemblée Générale du 22 mars 2025.**

Ce qui est nouveau :

- le Conseil d'Administration, renommé **Conseil Fédéral**, est composé d'un Comité d'Etude de projet et d'un Comité de Gestion (ex-Bureau).
- la création d'un **espace participatif et coopératif**, ouvert à tous porteurs de projets, ou toute personne intéressée par le développement de projets au sein du réseau départemental des Foyers Ruraux de Charente Maritime : **la pépinière de projets**, « un organe consultatif conçu pour favoriser la participation, les inter-actions et l'émergence de nouveaux projets, de nouvelles orientations » (article 13 statuts).
- les adhérents souhaitant soutenir le projet fédéral et les missions de la Fédération pourront candidater pour rejoindre : **soit le Comité d'Etude de projet, soit le Conseil Fédéral** (voir modalités d'élection et mandat ci-après).
- **il n'est plus nécessaire d'être mandaté** par son secteur ou par le Conseil d'Administration de son foyer/association pour pouvoir candidater au Comité d'Etude de projet ou au Conseil Fédéral.

La Fédération est notre bien commun et votre participation, indispensable à sa survie, est fondamentale pour qu'elle vive dans le respect de ses valeurs.

Ci-dessous vous trouverez donc :

- 1.un appel à candidature pour le Conseil Fédéral **à nous retourner pour le 18 mars 2025**
- 2.une synthèse des modalités de nomination des candidats et de durée des mandats

Ensemble, nous serons plus forts.

*Bien associativement,
Le Président de la FDFR 17, Monsieur Pierre Hazard*

Modalités de nomination – durée des mandats (nouvelle gouvernance)

Organe de gouvernance	Instance d'élection	Nombre min/max de membres élus	Durée et renouvellement du mandat
Conseil Fédéral	Assemblée Générale, à bulletin secret	6 à 12 membres	Mandat de 3 ans, renouvelable par 1/3 chaque année, reconductible au max. 2 fois consécutivement.
Comité d'Etude de projet	Assemblée Générale, à bulletin secret	3 membres	Mandat de 1 an, renouvelable au max. 3 années consécutivement.
Comité de Gestion	Conseil Fédéral, à bulletin secret	6 membres maximum (co-présidents)	Mandat de 1 an, comme co-président ou co-présidente, sur un mandat de 3 ans.

Candidature au Comité d'Etude de projet

Nom : Prénom :

Je suis candidat(e) pour participer aux travaux du **Comité d'Etude de projet** de la Fédération des Foyers Ruraux de Charente Maritime.

Adhérent du Foyer/association de.....

Adresse mail : _____

Tel : _____

Signature du candidat :

Candidature au Conseil Fédéral

Nom : Prénom :

Je suis candidat(e) pour participer aux travaux du **Conseil Fédéral** de la Fédération des Foyers Ruraux de Charente Maritime.

Adhérent du Foyer de.....

Adresse mail : _____

Tel : _____

Signature du candidat :

La date rencontre du Comité d'Etude du Projet et celle du Conseil Fédéral seront arrêtées en tenant compte des disponibilités de chacun. Merci de votre engagement bénévole.